

Si je veux laisser la question en suspens sans prendre de décision définitive, c'est que le point qu'a soulevé le député est très important. Comme le ministre vient de le faire remarquer, le principe de consultation à huis clos est assez récent et je crois que tout le monde reconnaît que la pratique a été établie avec la meilleure des intentions. En fait, le député a dit très précisément que ce cas-ci ne fait pas exception et que la pratique répond à l'intention des députés qui souhaitent se renseigner pour mieux intervenir à la Chambre, soit en leur nom ou au nom de leur parti. Cette pratique est relativement nouvelle, ce qui fait qu'on n'a pas encore bien réfléchi aux conditions qui la régissent ou qui ne devraient pas la régir, selon le point de vue envisagé.

Comme l'a dit le député de York-Simcoe, d'après l'intérêt qu'ont exprimé les ministres des Finances, il n'y a pas longtemps—l'un et l'autre ont bien exprimé leur point de vue sur la question—ils sembleraient d'avis, comme je crois tous les députés, qu'il doive y avoir plus de consultation dans les limites du possible sur ces questions, mais personne ne s'est jamais inquiété de l'ensemble des conditions qui devraient régir ces séances de consultations à huis-clos.

Si dans l'ensemble on partage l'avis du ministre de ce côté de la Chambre, il serait peut-être possible d'en arriver à un consensus et de renvoyer cette question au comité qui ferait rapport à la Chambre et formulerait des recommandations sans qu'il soit nécessaire de soulever la question de privilège au sens strict. C'est pourquoi j'aimerais laisser la question en suspens quelque temps afin de déterminer s'il ne serait pas possible éventuellement de produire un ordre de renvoi ou de trouver un moyen de faire éclaircir la question.

Le député a certainement présenté un argument valable quant aux conditions qui devraient entourer le huis-clos dans la mesure où les députés sont concernés. Si on en arrive éventuellement à accepter le renvoi, tant mieux. S'il n'est pas possible de s'entendre sur ce point, nous reviendrons à la question de privilège soulevée par le député, et je donnerai alors à tous les députés intéressés à cette question l'occasion de se faire entendre.

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement dire à ce propos que j'accepte votre suggestion et je voudrais informer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) que nous sommes prêts à considérer toute proposition que le leader du gouvernement à la Chambre voudrait bien nous faire dès qu'il le jugera à propos. Nous laissons l'affaire en suspens, d'ici là.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

### LA LOI SUR LA CAISSE D'AIDE À LA SANTÉ MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)** propose: Que le bill C-2, tendant à modifier la loi sur la Caisse d'aide à la santé, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

### Caisse d'aide à la santé

—Monsieur l'Orateur, je voudrais parler le moins longtemps possible cet après-midi, pour ne pas être obligée d'imposer ma voix de canard à la Chambre encore une fois. Depuis que je suis ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je suis malade. J'ai donc recueilli des points frappants de ce qu'il me semble important de dire au sujet de la terminaison quelque deux ans avant la date prévue originellement de la Caisse d'aide à la santé.

On se souviendra que la loi sur la Caisse d'aide à la santé a reçu la Sanction royale le 11 juillet 1966, c'est-à-dire il y a un peu plus de 12 ans. C'est notre collègue, l'honorable leader du gouvernement, qui était le titulaire du portefeuille de la Santé dont le projet de loi est un des bijoux de sa carrière. Le projet de loi avait été voté en vue d'un rattrapage historique, si je peux m'exprimer ainsi, en matière d'enseignement du corps médical et des professions connexes et en matière d'équipements de laboratoires et de facilités de recherche pour les universités et les hôpitaux canadiens, bien que le gouvernement fédéral paie environ un gros 50 p. 100 de l'ensemble des coûts de la santé au Canada à travers les 10 gouvernements provinciaux.

[Traduction]

Ce fonds, comme les députés s'en souviendront, a été créé il y a une douzaine d'années aux termes de la loi sur la Caisse d'aide à la santé, et on y a affecté une somme de 500 millions de dollars qui devrait se diviser en trois parties—300 millions de dollars ont été affectés aux provinces selon le nombre d'habitants, 25 millions de dollars ont été affectés aux provinces de l'Atlantique pour des projets conjoints et le reste, soit 175 millions de dollars, a été mis de côté pour que le gouverneur en conseil puisse l'affecter à des projets particuliers.

● (1542)

Ce qu'il importe de savoir, en somme, est que la Caisse a été utile. Des 500 millions alloués en vertu de la loi, 83.4 p. 100 ont été dépensés ou engagés et seront remboursés contre remise de factures, et ces 83.4 p. 100 représentent la somme de 416.7 millions de dollars.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, revoir rapidement comment les fonds de la Caisse ont été dépensés. Environ un cinquième de la Caisse a été distribué aux écoles de médecine et aux immeubles à fins multiples des centres d'hygiène publique; un autre cinquième a été versé aux hôpitaux universitaires. Une certaine somme a été accordée aux hôpitaux affiliés; une somme moins élevée, c'est-à-dire 23 millions de dollars, a été affectée aux écoles d'art dentaire, tandis que 76 millions étaient consacrés aux écoles de soins infirmiers, aux écoles auxiliaires et autres centres de formation pour le personnel de la santé. De la somme engagée jusqu'ici, il reste encore 60.8 millions de dollars à verser durant les trois ou quatre prochaines années.

Je voudrais expliquer aux députés que toutes les demandes approuvées, et qui représentent donc un contrat entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, recevront la suite voulue en dépit de la réduction attribuable aux mesures fiscales d'austérité qui sont indispensables pour redonner au Canada son plein essor économique. Nous tiendrons tous ces engagements. Ainsi, je prévois qu'au cours de l'année financière en cours, nous ferons droit à quelque 3 millions de dollars de réclamations, contre remise de factures et après les vérifications d'usage.